

**FORMULAIRE DE PREMIERE DEMANDE D'INDEMNISATION OU D'ORGANISATION DE TRANSPORT
SCOLAIRE OU DE CHARGEMENT DE SITUATION DES ELEVES & ETUDIANTS
EN SITUATION DE HANDICAP (Article R213-13 à R213-16 du Code de l'Education)**

Année scolaire : 2012 / 2013

DATE LIMITE DE DEPOT DU FORMULAIRE :

vendredi 13 juillet 2012

(A cocher la case correspondante)

1ere Demande

Changement de situation en cours d'année

	REPRESENTANT LEGAL			TUTEUR		ELEVE CONCERNE
	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	GUT <input type="checkbox"/>	ASFAM <input type="checkbox"/>	Autre à préciser :	
Nom :						
Prénoms :						
Date de Naissance :						
Adresse 1						
Adresse 2						
Code Postal :						
Ville :						
Tél 1 :						
Tél 2 :						
Courriel (@) :						

Transport avec : fauteuil électrique fauteuil pliable sans fauteuil avec déambulateur avec béquilles

Mode spécifique de transport nécessité par le handicap précisé par la CDDPAH ?

Cocher la case correspondante : Véhicule aménagé VSL Ambulance Taxi

MODE DE PRISE EN CHARGE

J'organise le transport de mon enfant et demande l'indemnisation des frais conformément au règlement en vigueur.

J'utilise : mon véhicule personnel Le véhicule d'un tiers

(la photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour le transport sera demandée pour l'indemnisation).

Je souhaite l'organisation du transport par le Conseil Général (J'atteste sur l'honneur ne pas pouvoir organiser le transport de mon enfant).

A

le.....

Signature du Demandeur

ATTESTATION D'INSCRIPTION PAR L'ETABLISSEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE

2012 / 2013

Nom de l'établissement :					Horaires de l'établissement	
Nom du Responsable :					LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	à
					MERCREDI	à
Code postal :					SAMEDI	à
Courriel (@) :					Fax :	
Classe d'élèves : ULIS <input type="checkbox"/> CLIS : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> Autre :					Cachet et signature du Représentant de l'établissement scolaire	
Régime : Externe <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>						
Emploi du temps de l'élève						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
.....à.....à.....à.....à.....à.....à.....	
.....à.....à.....à.....à.....à.....à.....	

Enseignant référent : _____ Tél : 0262 _____ 069 _____

Observations : _____

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE EN FAVEUR DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Qui est concerné ?

L'élève ou l'étudiant doit être titulaire d'une notification de la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec un avis favorable pour le transport scolaire.

Où retirer le formulaire selon le cas ?

1) Pour une première demande ou un changement de situation en cours d'année : au Service des Transports du Conseil Général ou par téléchargement sur le site www.cg974.fr (cliquer sur téléchargements docs PDF puis sur transports puis formulaire de prise en charge pour le transport scolaire des personnes handicapées ou aller sur <http://www.cg974.fr/index.php/Transports-et-Routes.html>)

2) Pour un renouvellement : La demande est envoyée par le Conseil Général directement à la famille.

Où déposer le dossier ?

Au Service des transports (voir coordonnées ci-dessous).

Pièces du dossier à remettre selon le cas ?

- 1ère demande : Formulaire dûment complété + Notification de la décision concernant la demande d' "ORIENTATION SCOLAIRE" délivrée par la MDPH

- Changement de situation en cours d'année (adresse, établissement...) : Formulaire 1ère demande dûment complété

- Renouvellement dont la notification est en cours de validité : Formulaire de renouvellement dûment complété

- Renouvellement dont la notification est en fin de validité : Formulaire de renouvellement dûment complété + Notification d'une décision concernant la demande d' "ORIENTATION SCOLAIRE"

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

<p>1er cas : Le transport est organisé par <u>le Conseil Général</u></p>	<p>Le Conseil Général fait assurer le transport gratuitement par un transporteur ou, si le handicap de l'enfant le justifie, par un VSL ou une ambulance</p>
<p>2ème cas : <u>La famille</u> s'organise pour les déplacements de l'élève ou de l'étudiant avec son propre véhicule ou celui d'un tiers</p>	<p>La famille demande l'indemnisation des frais de transport selon l'un des cas suivants :</p> <p>1) Si le nombre de kilomètres pour 2 aller/retour jour est <u>supérieur ou égal à 47 Kilomètres</u> : Le Conseil Général prévoit une indemnisation sur la base d'un forfait kilométrique de 0,16 Euros</p> <p>2) Si le nombre de kilomètres pour 2 aller/retour jour est <u>inférieur à 47 Kilomètres</u> : Le Conseil Général prévoit une indemnisation sur la base d'un forfait journalier de 7,50 Euros</p>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au :

**CONSEIL GENERAL DE LA REUNION – Direction des Déplacements, Transports et Routes
Service des Transports – Unité Etude et Exploitation**

<p>POUR LES SECTEURS NORD ET EST (de Saint Denis à Sainte Rose)</p> <p><u>ANTENNE NORD</u> 6, allée Maureau - Le Chaudron 97490 Sainte-Clotilde</p>	<p>POUR LES SECTEURS OUEST ET SUD (De la Possession à Saint Philippe)</p> <p><u>ANTENNE SUD</u> Boulevard Bank - 13 rue Bory St Vincent Résidence Guétali -Lot.50, BP 343 97448 SAINT-PIERRE CEDEX</p>
--	---

Tél . : 0262 96 43 41 - Télécopie : 0262 96 44 53

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données qui vous concernent. Ces données pourront être utilisées par Le Conseil Général dans le cadre de ses missions en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport et des ses relations avec les partenaires institutionnels (Education Nationale – MDPH) et les entreprises privées (transporteurs). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au **Service des Transports**, – 13 rue Bory St Vincent – Résidence Guétali -Lot.50, BP 343 - 97448 SAINT-PIERRE cédex . Tel : 02 62 96 43 41 Fax 02 62 96 44 53